

MISSIONS

Dans le cadre des prestations d'Appuis Spécifiques financées par l'AGEFIPH, nous recherchons un(e) psychologue afin d'intervenir auprès des demandeurs d'emploi présentant des troubles du neurodéveloppement dans le Lot-et-Garonne (47)

Sous la responsabilité du responsable du dispositif le/la psychologue aura pour missions :

- Réaliser des évaluations et analyses des situations de handicap en lien avec l'emploi ;
- Identifier les incidences des troubles sur les capacités professionnelles et les situations de travail ;
- Conduire des entretiens individuels avec les demandeurs d'emploi ;
- Participer à l'élaboration de préconisations d'aménagements, de compensations ou de sécurisation des parcours ;
- Rédiger des comptes rendus et synthèses dans le cadre des prestations d'appuis spécifiques ;
- Travailler en coordination avec les acteurs de l'emploi, du médico-social et de l'entreprise (Cap Emploi, France Travail, employeurs, médecins du travail, organismes de formation, etc.) ;
- Contribuer à l'accompagnement vers l'insertion, le maintien dans l'emploi ou la reconversion professionnelle ;
- Participer aux réunions d'équipe et aux échanges partenariaux

PROFIL RECHERCHÉ

Titulaire d'un Master 2 en Psychologie

Savoir

- Connaissance du public adultes ayant des troubles du neurodéveloppement (TND)
- Connaissance en psychologie cognitive et comportementale souhaitée

Savoir - Être

- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de réactivité, de réactivité et d'adaptabilité

Savoir – Faire

- Savoir coopérer avec l'ensemble des parties prenantes au projet
- Mener des entretiens
- Evaluer et prévoir les conséquences sur la vie professionnelle des troubles du neurodéveloppement
- Apporter un cadre théorique pour étayer les Conseiller en insertion professionnelle
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Capacité à rendre compte de son activité

Candidature à envoyer à :

Mélanie GLEICH, Responsable Insertion professionnelle
m.gleich@t21aquitaine.fr
avant le 7/06/2026

STATUT

CDD jusqu'au 31 janvier 2027, à temps partiel 40% (temps ajustable)

Coefficient selon ancienneté et dispositions de la CCN 66

Permis B exigé

Déplacements fréquents Lot et Garonne

Avantages :

CSE,
Congés trimestriels,
Modulation du temps de travail,
Prime SEGUR
Télétravail